

INTRODUCTION DU GAZ DANS LES BATIMENTS

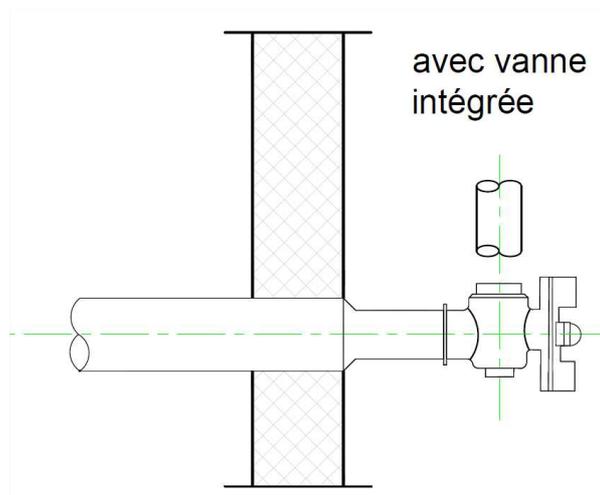
Le diamètre minimum d'introduction est de 1'1/4"

Utilisation d'un passage de mur Pe-Ac homologué

Lors d'introduction dans un parking (surface >150 m²), pose d'un clapet thermique

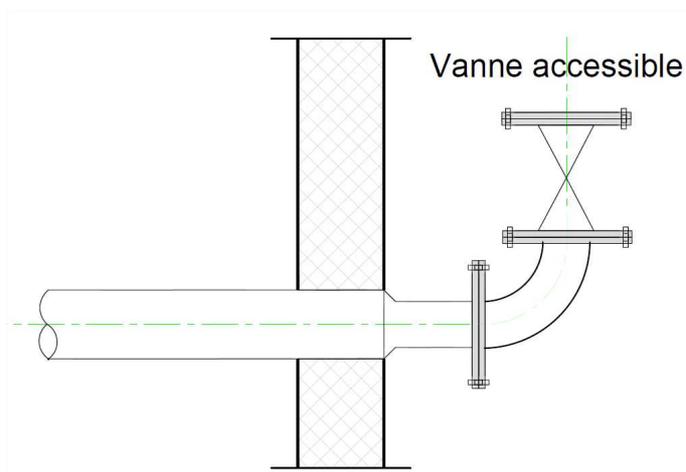
Nouveaux branchements – diamètre 1'1/4" ou 2" et MOP < 100 mbar

Vanne intégrée au passage de mur, située dans un local accessible aux occupants du bâtiment



Nouveaux branchements – dès diamètre 80 ou MOP > 100 mbar

Vanne placée directement après le passage de mur, située dans un local accessible aux occupants du bâtiment



Introduction dans un lieu confiné ou en hauteur :

La vanne peut s'éloigner de l'introduction (3-4 m.) et être placée à hauteur d'homme, pour autant que la conduite amont soit dans la même pièce et soit visible.

GUIDE DE LA DISTRIBUTION GAZ		FICHES TECHNIQUES & PROCEDURES			
OBJET : Introduction gaz dans les bâtiments					
N° : 1.2.01	Externe	DATE : 22.04.2020	LCY	PAGE : 1/1	